

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 22 MARS 2022 – 19H00**

Salle d'animation rurale – Virigneux

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Marie-Dominique CHEYRON (Duerne), Bruno GREGOIRE (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT (Haute-Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Michel RAMPON (Longessaigne), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Michel GOUGET – arrivé à 21h15, Laura JOURNET (Montrottier), Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Dominique MEZARD MOSTFA, Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Karine BERGER, Olivier VIALLO (Ste Foy l'Argentière), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

**Membres excusés :** Alain FRANÇON (Brullioles), Benoit VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Christelle SEVE (Haute-Rivoire – pouvoir à Gilles CHAVEROT), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière)

**Membres absents :** Isabelle GOUBIER (Les Halles)

### **FINANCES**

#### **Comptes administratifs 2021 pour l'ensemble des budgets**

##### **Le Conseil communautaire,**

- Vu les comptes administratifs 2021 portés à la connaissance des conseillers communautaires, validés par Mme HOLY, Comptable du Trésor
- Considérant les différents éléments présentés et discutés

Après que le Président ait quitté la salle de délibération

Sous la présidence du premier Vice- Président Pierre VARLIETTE

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les comptes administratifs 2021 avec leurs résultats tels que présentés

### **Comptes de gestion 2021 pour l'ensemble des budgets**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu les comptes de gestion dont la concordance des écritures avec les comptes administratifs a été validée par Mme THOLY, Comptable du Trésor
- Considérant les différents éléments présentés et discutés

Après que le Président ait quitté la salle de délibération

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les comptes de gestion 2021

### **Approbation des 19 budgets primitifs (principal et annexe) et affectations des résultats**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu les propositions de budgets primitifs (1 principal et 18 budgets annexes) représentant avec les écritures d'ordre un montant total de 72,721 millions d'euros se répartissant pour 40,708 millions en fonctionnement et 32,013 millions en investissement
- Considérant les différents éléments présentés et discutés

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les 19 budgets primitifs (principal et annexes) représentant un montant global de 72 721 000 euros

**APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée

### **Approbation des taux d'imposition pour 2022**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la réforme de la fiscalité directe locale modifiant les marges de manœuvre des collectivités locales,
- Considérant la nouvelle répartition des ressources au vu de la disparition de la TH perçue initialement pour partie par l'EPCI et remplacée par une fraction de TVA nationale,
- Considérant les dispositions de la loi de finances pour 2021 continuant à s'appliquer en 2022 avec pour conséquence la diminution des impôts de production, soit :
  - plafonnement de la CET (CFE+CVAE) en fonction de la valeur ajoutée réduit de 3% à 2%
  - réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels pour la CFE et la TF Bâti
- Vu le débat d'orientation budgétaire au cours duquel il a été proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2 % pour la TFB, la TFNB et la CFE
- Vu les propositions de taux pour 2022 telles que présentées ci-dessous

TAUX	Taux 2021 voté	Taux 2022 proposé
Foncier Bâti (FB)	1,56 %	1,59 %
Foncier Non Bâti (FNB)	3,93 %	4,01%
Contribution Foncière économique (CFE)	25,97 %	26,49%

A la majorité avec 1 voix contre et 3 abstentions

**APPROUVE** ces propositions de taux pour 2022

## **Approbation participation financière 2022 aux différents syndicats de rivières et approbation de la convention à passer avec le SIMA COISE**

### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à 6 syndicats de rivières différents du fait de sa situation géographique pour les compétences GEMAPI et hors GEMAPI,
- Vu les participations financières fixées en fonction de critères propres à chacune des structures, du périmètre concerné par notre territoire et des projets,
- Considérant les demandes de participation formulées par ces 6 syndicats de rivières pour l'année 2022
- Considérant la nécessité d'une convention annuelle avec SIMA COISE pour prévoir la participation financière aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat fixée à un maximum de 40 303 € pour 2022, montant ajusté en fonction du réalisé 2023

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les participations financières 2022 comme suit :

Syndicats	Montant GEMAPI	Montant hors GEMAPI	Montant TOTAL	communes
SMAGGA	9.960,00 €	3 658,00€	13.618,00 €	2
SMAELT	45.000,00 €	0,00€	45.000,00 €	10
SAGYRC	143,07 €	26,48 €	169,55 €	1
SIMA COISE	30.108,00 € et 40.303,00 € (travaux 2022)	46.212,00 €	116.623,00 €	16
SYGR	957,06 €	330,43 €	1.287,49 €	1
SYRIBT	112.840,00 €	4.409,00 €	117.249,00 €	14
<b>TOTAL</b>	<b>239.311,13 €</b>	<b>54.635,91 €</b>	<b>293.947,04 €</b>	

**APPROUVE** la convention à passer avec le SIMA COISE pour 2022

**AUTORISE** le Président à la signer

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022

### **Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2022**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la délibération du 25 septembre 2018 instaurant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Considérant que cette compétence est déléguée aux 6 syndicats de rivières susdits : SYRIBT, SIMA COISE, SMAELT, SMAGGA, SAGYRC et SyGR
- Considérant le montant prévisionnel à verser à ces syndicats en 2022 dont 231 814,13 € au titre de la GEMAPI
- Vu la proposition, suite au débat d'orientation budgétaire, de fixer le montant attendu de cette taxe à 231 000 €

A la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions

**FIXE** le montant de la taxe GEMAPI pour 2022 à 231 000 €

## **Neutralisation 2022 des amortissements des subventions d'équipements versées – budget économie**

### **Le Conseil communautaire,**

- Vu le décret n° 2015-184 6 du 29 décembre 2015 précisant qu'à compter du 1er janvier 2016 les collectivités sont autorisées à mettre en place la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées
- Considérant l'état des amortissements prévus au budget 2022 desdites subventions, soit :

Compte	Montant
2804113	14 527,60
28041581	4 934,46
2804171	2 388,22
2804172	8 881,23
280421	37 900,00
280422	7 227,54
2804412	5 662,10
2804422	249 915,38
<b>TOTAL</b>	<b>331 436,53</b>

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** la mise en place sur l'exercice 2022 de la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées du budget annexe opérations économiques.

## **Approbation avenant à passer à la convention de délégation de service public avec la SPL Escap'ad**

### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant la délibération en date du 14 décembre 2021 du Conseil communautaire approuvant la convention de délégation de service public passée avec la SPL ESCAP'AD
- Considérant que ladite convention prévoit un montant de subvention d'équilibre de 600 000 € et un versement mensuel de 60 000 €
- Vu l'augmentation importante du coût de l'énergie (gaz particulièrement), il est proposé de porter cette subvention d'équilibre à 700 000 €, de revoir le besoin réel de subvention d'équilibre en septembre et d'augmenter le montant du versement mensuel à 75 000 € de avril 2022 à septembre 2022, et de 70.000 € en octobre 2022

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de DSP passée avec la SPL Escap'ad

**AUTORISE** le Président à le signer

## AGRICULTURE

### **Convention communication avec la Chambre d'agriculture du Rhône**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la volonté de CCMDL de poursuivre la politique de soutien des manifestations ou actions de communication, portées par la Chambre d'agriculture ou d'autres partenaires
- Vu la nécessité de cadrer ces soutiens tout en assurant une réactivité dans la réponse lorsque nécessaire

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le renouvellement de la convention portant sur des actions de communication à intervenir avec la Chambre d'agriculture du Rhône en lui attribuant une enveloppe annuelle maximale de 3000 €

**AUTORISE** le Président à la signer

**DIT** que le montant inscrit dans la convention est prévu au budget 2022

### **Convention de partenariat foncier Installation/Transmission**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant le programme d'actions multi partenarial pour l'installation et la transmission agricole avec les chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire et les ADDEAR du Rhône et de la Loire depuis 2016
- Considérant le foncier comme un paramètre clé du maintien de l'activité agricole
- Vu la construction d'un nouveau partenariat entre la CCMDL et la SAFER depuis septembre 2021 afin de se munir d'une stratégie foncière et d'outils fonciers
- Vu la nécessité de définir le partenariat liant les différentes structures afin de renforcer et enrichir les dispositifs existants entre la CCMDL et les partenaires

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** la convention de partenariat foncier Installation/Transmission à passer avec la SAFER, les chambres d'agriculture et les ADDEAR

**AUTORISE** le Président à la signer étant précisé que cette convention ne contient pas d'engagement financier

### **Aide aux cédants : renouvellement de la convention et de l'enveloppe financière**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant la mise en place en 2020 par la CCMDL d'une aide directe aux agriculteurs cédants pour les inciter à l'inscription au Répertoire Départ Installation (RDI) et à la réalisation d'un diagnostic de « transmissibilité de la ferme »
- Vu le souhait de la CCMDL de poursuivre cette aide d'encouragement à entamer des démarches de transmission et de recherche de repreneur

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le principe de poursuivre l'attribution d'une aide directe à verser aux agriculteurs qui s'inscrivent sur le registre départ installation (RDI) s'élevant à 200 € par cédant avec comme objectifs fixés suivants :

	CA 69	CA 42
Objectifs	20 cédants bénéficiaires	5 cédants bénéficiaires
Montant prévu par la CCMDL	4000 €	1000 €

**APPROUVE** la convention à passer avec la Chambre d'agriculture pour le renouvellement de l'aide aux cédants

**AUTORISE** le Président à la signer

**DIT** que le montant inscrit dans la convention est prévu au budget 2022

## **Demande de subvention de l'association Solidarités Paysans**

### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant les actions de Solidarités Paysans et l'aide accordée à l'association en 2021 de 100 € par accompagnement à hauteur de 1 800 €
- Vu la demande de subvention de l'association pour 2022

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** cette demande de subvention à hauteur de 1 900 €

**DIT** que le montant est prévu au budget 2022

## **Sylv'acces – Lancement des démarches de rédaction d'un PST (Projet Sylvicole Territorial) – Adhésion**

### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant que l'association Sylv'acces accompagne des parcours de gestion des forêts au travers d'un Projet Sylvicole Territorial (PST) permettant la production conjointe de bois et de services
- Vu la proposition de la commission Agriculture/Forêts de la CCMDL et le SOL d'adhérer à cette association obligeant ainsi à l'élaboration d'un PST sur le territoire de la CCMDL et à la rédaction d'itinéraires sylvicoles
- Vu la validation des itinéraires permettant l'adhésion à Sylv'acces conjointement avec le SOL et en soutien du CRPF et de l'ASLGF
- Vu le montant de l'adhésion de 4 000 € sur 3 ans

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'adhésion à Sylv'acces

## **ASSAINISSEMENT**

## **Avenant à la convention à passer avec le Département du Rhône pour l'assistance technique (satese)**

### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif passée avec le Département du Rhône
- Vu l'expiration de cette convention au 31 décembre 2021

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'avenant de prolongation pour un an soit jusqu'au 31 décembre 2022 à passer avec le Département du Rhône pour la mission d'assistance technique au fonctionnement des stations d'épuration

## **Approbation convention de rejet à passer avec l'entreprise Poyet située sur la ZA Croix Chartier – commune de St Denis sur Coise**

### **Le Conseil communautaire,**

- Considérant la nouvelle activité de l'entreprise Poyet de prétraitement des eaux usées issues des matières de vidange des assainissements non collectifs
- Considérant la nécessité de passer une convention spéciale de rejet pour comptabiliser les eaux usées prétraitées rejetées dans l'ouvrage d'épuration de la zone d'activité et mettre en place un suivi de la charge polluante de ces effluents et calculer le coefficient de pollution qui en découle

À l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** la convention de rejet des eaux usées à passer avec l'entreprise Poyet située sur la ZA Croix Chartier à St Denis sur Coise avec une autorisation de rejet de 80 équivalent habitant (EH) pour une STEP dimensionnée pour 400 EH

**AUTORISE** le Président à la signer

### **TRANSITION ECOLOGIQUE**

#### **Nouvelle convention type sur le service « Energie & Bâtiment »**

##### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la mission d'assistance à la rénovation des bâtiments public, appelée service « Energie & Bâtiment »
- Vu le projet de convention type à intervenir entre la CCMDL et chaque commune rhodanienne intéressée par ladite mission

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** cette convention type à passer avec chacune des communes intéressées et régissant l'intervention du conseiller en économie des flux

**AUTORISE** le Président à la signer au fur et à mesure de l'engagement des communes

### **PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE**

#### **Répartition bourse initiative jeunes**

##### **Le Conseil communautaire,**

- Vu l'attribution par la CAF du Rhône à la CCMDL d'un montant de 10 000 € pour l'année 2021 dans le cadre du dispositif « Bourse initiatives jeunes » (financement Fonds Publics et Territoires) pour accompagner les jeunes dans leurs projets
- Vu les 3 projets présentés par les jeunes du territoire devant le jury le 28 janvier 2022

<b>Nom du projet</b>	<b>Projet</b>	<b>Association support</b>	<b>Subventions</b>
Pensons à demain	Bivouac avec animations Actions de sensibilisation au tri et au recyclage auprès des enfants de l'ALSH et des habitants de Grammond	AFR Grammond	Demandé : 1 100 € Accepté : 1 045 €
Descente de l'Ardèche	Réaliser une descente de l'Ardèche – découverte du milieu naturel + action caritative	Scouts de la Coise	Demandé : 300 € Accepté : 300 €
DJ Vroum	Participation de 2 jeunes filles au 4 L trophy	DJ Vroum	Demandé : 500 € Accepté : 500 €

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** cette proposition de répartition de répartition de subventions au titre de la « Bourse initiative jeunes »

### **TOURISME**

#### **Comité Départemental Randonnées Pédestres 69 - convention**

##### **Le Conseil communautaire,**

- Vu le rôle du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône (CDRP 69) dans le développement de la randonnée pédestre tant sur le plan sportif que sur le plan de la découverte touristique des territoires traversés
- Vu l'édition d'un nouveau topoguide par le CDRP 69 entièrement dédié aux Monts du Lyonnais dont la sortie est prévue lors du Salon du Randonneur fin mars 2022

- Considérant la répartition d'une aide globale de 10 000 € sur laquelle se sont entendues les 5 communautés de communes qui composent la destination des Monts du Lyonnais ce qui implique une participation de 2 000 € par collectivité

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** la convention à passer

**AUTORISE** le Président à la signer

## CULTURE

### **Subvention pour le festival « Festifurie's » à St Clément Les Places**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la sollicitation d'aide de l'association L'Etoile pour les accompagner dans leur festival Festifurie's le 1<sup>er</sup> et le 2 juillet 2022 se composant :
  - d'une aide logistique et un partenariat de l'école de musique (communication, réglementation, dossier de demandes de subventions...)
  - d'une demande de subvention de 1000 €
- Vu le budget prévisionnel fourni par l'association

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 1 000 € pour le festival Festifurie's

## ECONOMIE

### **Hôtel d'entreprises – ZA Grange-Eglise à St Symphorien sur Coise – Proposition d'évolution tarifaire**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu la vocation de l'Hôtel d'Entreprises d'accueillir des entreprises en création ou en phase de développement et de leur faire bénéficier de locaux à des tarifs adaptés dans le cadre de contrat d'occupation à titre précaire
- Vu les conditions tarifaires exceptionnelles dans lesquelles ces ateliers sont mis à la disposition des entrepreneurs, ces contrats sont d'une durée limitée à travers :
  - un premier contrat précaire de 3 ans : démarrage et test de l'activité par l'entrepreneur pour un loyer de 580 €/mois les 24 premiers mois puis les 12 mois suivants 696 €/mois
  - un deuxième contrat de 2 ans : phase développement, préparation de la sortie de l'hôtel pour un montant de 812 € les 12 premiers mois puis 928 € les 12 mois suivants
  - un troisième contrat précaire d'1 an à 1 000 € par mois si besoin d'un délai pour finaliser la sortie de l'hôtel
- Vu certaines situations particulières pour lesquelles les entreprises peuvent rester dans les lieux au-delà de 6 ans et ces situations impliquent une évolution tarifaire des contrats précaires des ateliers de l'hôtel d'entreprise qui se concrétisera de la manière suivante :
  - en 7<sup>ème</sup> année 1 100 € HT/mois
  - en 8<sup>ème</sup> année 1 200 € HT/mois
  - en 9<sup>ème</sup> année 1 300 € HT/mois



A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** ces évolutions tarifaires après la 6<sup>ème</sup> année d'occupation étant précisé que le Bureau communautaire a ensuite délégué pour approuver les conventions d'occupation à intervenir

### **ZA Le Plomb – Pomeys – Fixation du prix de vente**

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu l'emprise de 29 000 m<sup>2</sup> restant à vendre dans la ZA Le Plomb à Pomeys
- Vu la nécessité de s'approcher de l'équilibre financier du budget dédié
- Vu le coût des travaux en phase 2 et l'augmentation générale du prix du foncier, le prix de vente du terrain initialement fixé à 30 et 32 € HT/m<sup>2</sup> est proposé à 43 € HT/m<sup>2</sup>

A l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** ce tarif de cession de terrains à vocation économique de 43 € HT/m<sup>2</sup> sur la ZA Le Plomb à Pomeys.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Conseil échangent sur les actions et l'organisation à mettre en place pour aider les ressortissants ukrainiens.

La séance est levée à 22h15.

Le Président  
Régis CHAMBE

